

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 12 juin à 19 heures 30 minutes au centre communautaire de St-Siméon sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé, et à laquelle étaient présents:

Colette Dow	Maire	Shigawake
Genade Grenier	Maire	St-Godefroi
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Hazen Whittom	Maire	Canton de Hope
Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Stephen Chatterton	Maire	New Carlisle
Marie-Louis Bourdages	Maire	St-Elzéar
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Denis Gauthier	Maire	St-Siméon
Lise Castilloux	Maire	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Gaétan Boudreau	Maire	Cascapédia-St-Jules

- OUVERTURE DE LA SÉANCE -

Les membres présents forment quorum. Le préfet procède à l'ouverture de la séance à 19 heures 30 minutes et souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION 2019-06-80 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour suivant soit adopté:

- 1.- Adoption des procès-verbaux des réunions du 16 et 17 avril;
- 3.- Adoption des comptes à payer (avril et mai);
- 4.- Présentation Arterre par Andréanne Cyr Wright, agente de maillage;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Administration et gestion financière:
 - 6.1 Nomination à la CAUREQ;
 - 6.2 Budget Réno-Région;
 - 6.3 Adjudication contrat évaluation foncière;
 - 6.4 Poste agent de projet et de communication;
 - 6.5 Planification stratégique;
 - 6.6 Autorisation signature protocole d'entente FAIR-Volet IV;
 - 6.7 Renouvellement entente de partenariat - Réseau M
- 7.- Tourisme Avignon et Bonaventure:
 - 7.1 Offre d'emploi agent(e) développement touristique;
 - 7.2 Protocole d'entente intermunicipale MRC Avignon et Bonaventure concernant les services d'un agent(e) de développement touristique;
 - 7.3 Demande d'aide financière fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
- 8.- SANA:
 - 8.1 Embauche d'une ressource " Remplacement congé de maternité ";
 - 8.2 Autorisation signature protocole d'entente - Renouvellement de la Subvention Vivre en Gaspésie;
- 9.- Développement économique, social et communautaire;
 - 9.1 Adoption de la politique de soutien aux entreprises modifiée;
 - 9.2 Dossier de candidature pour investissement additionnel FTQ;
 - 9.3 Dépôt du rapport annuel activités FDT;

- 9.4 Embauche d'une ressource en développement social;
 - 9.5 Demande de soutien financier MADA;
 - 9.6 Résolution fiduciaire - Fondation Lucie et André Chagnon
- 10.- Aménagement;
 - 11.- Forêt;
 - 12.- Autres points:
 - 12.1 Adhésion UMQ;
 - 12.2 Demande de prolongation programme de traitement des matières organiques;
 - 12.3 Représentant assemblée générale AFOGIM;
 - 12.4 Représentant assemblée générale Conseil de l'Eau Gaspésie Sud;
 - 12.5 Appui à la municipalité de Caplan - installations portuaires Ruisseau-Leblanc;
 - 13.- Période de questions;
 - 14.- Clôture de l'assemblée

RÉSOLUTION 2019-06-81 Adoption procès-verbal du 16 avril 2019 - comité administratif

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal du 16 avril du comité administratif soit adopté tel que lu.

RÉSOLUTION 2019-06-82 Adoption du procès-verbal du 17 avril 2019 - conseil des maires

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal du 17 avril du conseil des maires soit adopté tel que lu en apportant le correctif suivant: résolution 2019-04-62 - le titre de la résolution devrait se lire comme suit: Approbation de la planification annuelle 2019-2020.

RÉSOLUTION 2019-06-83 Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 1^{er} avril au 30 avril 2019 visant le paiement des dépenses au montant de 228 629.54\$ et du 1^{er} mai au 31 mai 2019 visant le paiement des dépenses au montant de 786 014,93\$ (voir liste à l'annexe 2019-06-83 au livre des minutes).

- PRÉSENTATION ARTERRE -

Madame Andréanne Cyr Wright, agente de maillage vient présenter aux maires le programme ARTERRE.

CORRESPONDANCE -

La correspondance ayant été acheminée aux maires, la résolution suivante est adoptée:

RÉSOLUTION 2019-06-84 Demande d'augmentation du budget RénoRégion

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie ont signé une entente relative à la réalisation du programme RénoRégion sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie ont signé une entente relative à la réalisation du programme RénoRégion sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de maintenir minimalement le niveau d'investissement de ce programme établi en 2018-2019 afin de protéger les habitations et les personnes qui y demeurent;

CONSIDÉRANT que le montant octroyé pour la MRC de Bonaventure pour ce programme en 2019-2020 représente une baisse de 40% par rapport à 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les MRC gèrent une liste de dossiers en attente d'acceptation, mais faute de budget suffisant ne seront jamais réalisées;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure demande au gouvernement québécois d'augmenter le budget 2019-2020 du programme RénoRégion au même niveau que celui de 2018-2019.

RÉSOLUTION 2019-06-84-1 Nomination administrateur au conseil d'administration de la CAUREQ

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que monsieur Roch Audet, préfet suppléant, soit nommé représentant de la MRC de Bonaventure au conseil d'administration de la CAUREQ.

RÉSOLUTION 2019-06-84-2 Nomination d'un représentant comité de gestion incendie - CAUREQ

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que monsieur David Thibault, préventionniste à la MRC de Bonaventure soit nommé représentant de la MRC de Bonaventure au comité de gestion incendie de la CAUREQ.

RÉSOLUTION 2019-06-85 Octroi de contrat évaluation foncière 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres pour les services professionnels en évaluation foncière des MRC de Bonaventure et d'Avignon;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents:

- 1.- Que la MRC de Bonaventure accepte la soumission déposée par la firme Groupe Altus Limitée conditionnellement à l'acceptation de la MRC d'Avignon pour les services professionnels en évaluation foncière des MRC Bonaventure et d'Avignon pour une période de 5 ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024) pour un montant estimé à 4 521 612\$ avant taxes.
- 2.- Que le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de service incluant les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.
- 3.- Que la présente résolution soit transmise au Groupe Altus Limitée.

RÉSOLUTION 2019-06-86 Processus d'embauche d'un(e) agent(e) de projet et de communication

CONSIDÉRANT l'importance des communications pour la MRC de

Bonaventure;

CONSIDÉRANT tous les nouveaux dossiers techniques qui doivent être traités par l'administration de la MRC ainsi que les nouvelles responsabilités à venir;

CONSIDÉRANT le développement évolutif de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure procède à l'affichage (fin août) d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) agent(e) de dossiers techniques et de communication.

- PLANIFICATION STRATEGIQUE -

Ce point est reporté à une date ultérieure.

**RÉSOLUTION 2019-06-87 Autorisation signature protocole
d'entente - Fonds d'aide aux initiatives
régionales (FAIR) - Volet 4**

IL EST PROPOSÉ par le maire Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires que monsieur Éric Dubé, préfet soit autorisé à signer pour et au nom du conseil de la MRC de Bonaventure un protocole d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation ayant pour objet le soutien au développement des municipalités locales de la MRC via le fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) - Volet 4.

**RÉSOLUTION 2019-06-88 Renouvellement entente de partenariat
avec le Réseau M (mentorat pour
entrepreneurs)**

IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le renouvellement de l'entente de partenariat - Mentorat pour entrepreneurs avec le Réseau M.

- TOURISME AVIGNON ET BONAVENTURE -

**RÉSOLUTION 2019-06-89 Protocole d'entente intermunicipale
concernant les service d'un(e) agent(e)
de développement touristique**

ATTENDU QUE les MRC d'Avignon et de Bonaventure ont prévu un montant de 40 000\$ chacune afin de relancer la concertation, le développement et la promotion touristique de la Baie-des-Chaleurs;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a été désignée responsable de la gestion administrative, budgétaire de la ressource en tourisme et de ses éventuels budgets ou leviers financiers s'il y a lieu ainsi que de l'encadrement et la supervision de cette ressource;

ATTENDU QU'il est important de signer un protocole d'entente afin de structurer cette démarche;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que monsieur Éric Dubé, préfet et madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Bonaventure un protocole d'entente intermunicipale concernant les services d'un(e) agent(e) de développement touristique avec la MRC d'Avignon (voir protocole d'entente annexe 2019-06-90 au livre des minutes).

RÉSOLUTION 2019-06-90**Affichage d'un poste d'agent(e) de développement touristique - MRC Avignon et MRC Bonaventure**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intermunicipale concernant les services d'un(e) agent(e) de développement touristique pour les MRC d'Avignon et de Bonaventure;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Bonaventure affiche une offre d'emploi pour un(e) agent(e) de développement touristique pour les MRC d'Avignon et de Bonaventure (affichage prévu pour la fin août).

Un comité de sélection sera formé à cet effet par des représentants des deux MRC (Avignon et Bonaventure).

RÉSOLUTION 2019-06-91**Dépôt d'une demande au FARR et autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon et Bonaventure souhaitent s'unir pour relancer la concertation, le développement et la promotion touristique sur le territoire de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT qu'un travail préalable des deux MRC avec l'organisme Tourisme Baie-des-Chaleurs (TBDC) a permis de mettre en place un fonctionnement collaboratif pour mener à bien ces mandats, incluant l'embauche d'une ressource gérée par les deux MRC et la mobilisation du conseil d'administration de TBDC en tant que comité aviseur;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 40 000\$ a été réservé dans chacune des MRC pour l'embauche de cette ressource;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a été désignée porteuse de ce dossier pour les MRC Bonaventure et Avignon;

CONSIDÉRANT qu'un financement supplémentaire permettrait de concrétiser des actions du plan qui sera élaboré dès la première année du projet de redynamisation du tourisme dans la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que le tourisme estival se porte bien et que le défi est d'allonger la saison touristique et de développer le tourisme 4 saisons sur le territoire, et qu'ainsi des action en ce sens seront inscrites au plan d'action à venir;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est actuellement en appel de projets pour le développement du tourisme hors de la saison estivale dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT que le projet d'embauche d'une ressource pour les MRC Bonaventure et Avignon pour le développement touristique 4 saisons cadre dans les critères de cet appel de projets;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents:

- 1.- que la MRC de Bonaventure dépose une demande financement pour un montant de 50 000\$ dans le cadre de l'appel de projets du FARR pour l'embauche d'une ressource conjointe avec la MRC d'Avignon en développement touristique, l'élaboration d'un plan d'action et la mise en oeuvre d'actions en lien avec le développement touristique hors saison estivale auprès du MAMH;

2019 (voir annexe 2019-06-94-1 au livre des minutes).

RÉSOLUTION 2019-06-95 Dossier de candidature pour investissement additionnel FTQ

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure dispose présentement d'une marge de crédit de 750 000\$ auprès de la FTQ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a démontré depuis les dernières années une croissance de l'esprit entrepreneurial;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure désire obtenir plus de latitude et de sécurité en planification des investissements à venir;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure accepte de déposer le dossier de candidature d'investissement additionnel à la FTQ.

RÉSOLUTION 2019-06-95-1 Embauche d'une ressource en développement social

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-54 autorisant l'embauche d'une ressource en développement social;

CONSIDÉRANT qu'un offre d'emploi a été affiché à cet effet;

CONSIDÉRANT que des candidats ont été appelés en entrevue et qu'une candidate a été retenue pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure procède à l'embauche de madame Ana Mattos à titre d'agente de développement social pour la MRC de Bonaventure. Celle-ci sera soumise à une période de probation de six mois à compter de son entrée en fonction prévu pour le 26 août 2019 avant d'obtenir sa permanence. Son salaire est établi à 48 500\$ / année pour une semaine de 35 heures.

RÉSOLUTION 2019-06-96 Dépôt d'une demande collective pour le financement des démarches MADA et autorisation de signature

ATTENDU QUE le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, via le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés, offre un soutien financier et technique aux MRC et municipalités qui souhaitent se doter d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aîné(e)s ou mettre à jour ceux qu'elles ont déjà;

ATTENDU QU'IL est possible de déposer une demande collective combinant l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aîné(e)s à l'échelle de la MRC et l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action en faveur des aîné(e)s des municipalités locales;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a à coeur le bien-être, la qualité de vie et la rétention de ses aîné(e)s dans leur milieu de vie;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure coordonne une démarche en développement social qui identifie certains enjeux spécifiques à sa population aînée et qu'elle souhaite mettre en place des mesures pour répondre à ces besoins;

ATTENDU QUE la MRC souhaite ainsi procéder à l'élaboration de sa

politique et de son plan d'action en faveur des aîné(e)s;

ATTENDU QUE les municipalités de Cascapédia-St-Jules, Caplan, St-Siméon, St-Elzéar, New Carlisle, Hope, Hope Town, St-Godefroi et Shigawake ont signifié leur intérêt à élaborer ou mettre à jour leurs politiques et plans d'action locaux en faveur des aînés et à participer à une démarche collective coordonnée par la MRC;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents:

Que la MRC de Bonaventure dépose une demande collective pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aîné(e)s à l'échelle de la MRC et la réalisation (élaboration ou mise à jour) des politiques et plans d'action en faveur des aîné(s) des municipalités de Cascapédia-St-Jules, Caplan, St-Siméon, St-Elzéar, New Carlisle, Hope, Hope Town, St-Godefroi et Shigawake;

Que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière soit nommée responsable du suivi de ce dossier auprès du Ministère de la Santé et des Services Sociaux et qu'elle soit autorisée à signer la demande de soutien financier et technique, la reddition de comptes associée à la démarche Municipalité Amie des Aînés, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

RÉSOLUTION 2019-06-97 Désignation d'une personne élue responsable du dossier Aîné(e)s

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a signifié au Ministère de la Santé et des Services Sociaux (résolution 2019-06-97) son intention de déposer une demande collective coordonnée par la MRC de Bonaventure pour un soutien financier et technique pour doter la MRC d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aîné(e)s et élaborer ou mettre à jour ceux des municipalités locales participantes via le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux demande à la MRC de nommer une personne élue responsable du dossier Aîné(e)s;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents:

Que monsieur Genade Grenier, maire de St-Godefroi soit nommé responsable du dossier Aîné(e)s pour la MRC de Bonaventure;

Que cette personne collabore aux travaux d'élaboration de la politique et du plan d'action en faveur des aîné(e)s à l'échelle de la MRC de Bonaventure et d'élaboration ou de mise à jour des politiques et plans d'actions locaux en faveur des aîné(e)s des municipalités participant à la démarche collective Municipalité Amie des Aînés.

RÉSOLUTION 2019-06-98 Identification d'un fiduciaire pour le financement de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et autorisation de signature

ATTENDU QUE la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) offre un soutien financier à la région Gaspésie-Iles de la Madeleine afin de financer les plans de développement social de chacun des territoires de la région;

ATTENDU QU'au nom du RESSORT (Réseau Solidaire pour le Rayonnement des Territoires), CASA (Committee for anglophone social

action) est l'organisation qui recevra de la fondation les sommes destinées à la région Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure coordonne une démarche en développement social qui identifie certains enjeux spécifiques à sa population et qu'elle souhaite mettre en place des mesures pour répondre à ces besoins;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure souhaite bénéficier des sommes disponibles (un montant d'environ 175 000\$ par année pendant 5 ans) pour le financement d'actions en développement social faisant partie de son plan de communauté;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité:

- 1.- Que la MRC de Bonaventure soit désignée comme organisme fiduciaire pour recevoir et gérer les fonds de la Fondation Lucie et André Chagnon via une entente qui sera signée avec l'organisme CASA (Committee for anglophone social action);
- 2.- Que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière soit nommé responsable du suivi de ce dossier auprès de CASA et qu'elle soit autorisée à signer le protocole d'entente, la reddition de compte associée à la subvention, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

- AMÉNAGEMENT-

RÉSOLUTION 2019-06-99 **Adoption du 2^{ième} projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-05 des territoires non organisés (TNO) Rivière Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure**

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le 2^{ième} projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement numéro 2015-05 (règlement de zonage) des Territoires non organisés (TNO) Rivière Bonaventure et Ruisseau Leblanc de la MRC de Bonaventure soit adopté.

Le 2^{ième} projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement numéro 2015-05 (règlement de zonage) des Territoires non organisés (TNO) Rivière-Bonaventure et Ruisseau Leblanc de la MRC de Bonaventure contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Ce projet de règlement est disponible au bureau de la MRC de Bonaventure pour fin de consultation (voir document en annexe 2019-06-99 au livre des minutes).

RÉSOLUTION 2019-06-100 **Adoption, avec modifications, du règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure " Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure " et du " Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d'urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités / villes de la MRC "**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC de Bonaventure;

CONSIDÉRANT le Document d'orientation gouvernementale intitulé " Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire ";

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite protéger les activités dont la viabilité serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière en fonction des utilisations du territoire et des préoccupations du milieu en identifiant et en délimitant des territoires incompatibles avec l'activité minière;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure prendra les moyens nécessaires pour connaître et prendre en considération les préoccupations du milieu ainsi que celles des détenteurs de droits miniers;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure entend encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a déjà demandé la suspension temporaire (pour une période de six mois) de l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains dont les limites sont indiquées sur la carte des titres miniers, permettant ainsi d'empêcher l'octroi de nouveaux titre miniers durant le processus d'élaboration et d'adoption du règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Bonaventure a pris acte et apporté les modifications demandées par les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) du Québec dans un Document transmis au personnel technique de la MRC en date du 28 mai 2019 lors d'une rencontre tenue dans les locaux du MERN à Caplan:

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Adopte, avec modifications, le règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure);
- 2.- Adopte, avec modifications, le document justificatif accompagnant le règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure);
- 3.- Adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d'urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités / villes de la MRC de Bonaventure.

- FORÊT-

Le procès-verbal de la réunion du comité aviseur forestier du 16 avril est déposée au conseil des maires.

- AUTRES POINTS -

RÉSOLUTION 2019-06-101 Adhésion à l'UMQ

IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure adhère comme membre de

l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2019.

**RÉSOLUTION 2019-06-102 Demande de prolongation du
Programme de traitement des matières
organiques par biométhanisation et
compostage (PTMOBC)**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action issu de la politique québécoise des matières résiduelles 2011-2015 prévoit le recyclage de 60% de la matière putrescible résiduelle d'ici 2015 et 100% d'ici 202 (initialement prévu pour 2020);

CONSIDÉRANT QUE selon le site internet de RECYC-Québec, moins de la moitié des municipalités (516 représentant 46,6% des municipalités) au Québec sont actuellement desservies par une collecte des matières putrescibles en place, i.e. 3^{ième} voir de collecte;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-Québec organise à l'automne 2019, une formation à l'intention des gestionnaires municipaux, visant à outiller les municipalités de petite et moyenne taille à mettre en place des activités de gestion des matières organiques, selon le contexte propre à leur municipalité; formation témoignant d'un besoin d'information de la part des municipalités et de retards dans le déploiement de la 3^{ième} voie de collecte au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le PTMOBC reposait sur un cadre normatif approuvé par le Conseil du trésor le 6 octobre 2009 (Phase 1) et prévoyant initialement des projets subventionnés terminés et en exploitation au plus tard le 30 septembre 2019 pour des demandes d'aide financière reçues entre le 3 juillet 2012 et le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le PTMOBC a été prolongé (Phase II) par le Conseil du trésor le 29 août 2017 pour des projet subventionnés et en exploitation au 31 décembre 2022 pour des demandes d'aide financière reçues au plus tard le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt de l'avant-projet au PTMOBC est fixée au 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2019 pour le dépôt du projet et que de nombreuses étapes administratives ajoutent des délais supplémentaires pour l'obtention de la subvention (autorisation auprès du MELCC, devis de compostage, tests de composition des sols, tests de dispersion des odeurs, etc...);

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une plate-forme de compostage, qui est l'infrastructure de traitement des matières putrescibles la plus répandue au Québec, représente un investissement considérable, de l'ordre de plusieurs millions de dollars, dépendamment du volume transformé, que les municipalités ne peuvent financer sans bénéficier du programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les actions 14 et 15 du Plan d'action 2011-2015: bilan de mi-parcours de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MELCC stipulent qu': « (...) Le PTMOBC,...(...) prévoit des investissements de plus de 1,325 G\$ »;

CONSIDÉRANT QUE selon le site internet du MELCC, la liste des projets admissibles au PTMOBC s'établit à 18, dont 15 projets confirmés, un projet approuvé par décret et deux projets à venir; projets totalisant jusqu'à maintenant 284M\$;

CONSIDÉRANT QUE le PTMOBC est financé à plus de la moitié (67%) via la perception des redevances supplémentaires pour l'élimination de matières

résiduelles auprès des exploitants des lieux d'enfouissement technique au Québec;

CONSIDÉRANT l'action 10 du Plan d'action 2011-2015: bilan de mi-parcours de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MELCC précise qu'en 2010, le gouvernement a modifié le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles afin qu'une redevance supplémentaire de 9,50\$ soit exigible pour chaque tonne de matières résiduelles éliminée. Ce règlement a été modifié à nouveau en juin 2013 afin que la redevance supplémentaire soit indexée et soit prolongée jusqu'en 2023, et ce, dans le but de financer les mesures du Plan d'action 2011-2015, et plus particulièrement la mise en oeuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Lise Castilloux et résolu à l'unanimité des maires présents:

- 1.- Que les municipalités de la MRC de Bonaventure demandent au Conseil du trésor de donner aux municipalités les moyens financiers d'atteindre les cibles de gestion auxquelles elles doivent se conformer en arrimant la date d'échéance du PTMOBC avec celle prévue pour l'atteinte des cibles de compostage de 100% fixée à 2022.

RÉSOLUTION 2019-06-103 Désignation d'un représentant de la MRC de Bonaventure lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFOGIM

IL EST PROPOSÉ par le maire Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure désigne monsieur Gérard Porlier, maire pour représenter la MRC de Bonaventure lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de l'AFOGIM.

RÉSOLUTION 2019-06-104 Désignation d'un représentant de la MRC de Bonaventure lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de l'Eau Gaspésie Sud

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure désigne monsieur Gérard Porlier, maire pour représenter la MRC de Bonaventure lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de l'Eau Gaspésie Sud.

**RÉSOLUTION 2019-06-105 Appui à la municipalité de Caplan -
Projet havre de pêche -
dessaisissement installations
portuaires Ruisseau-Leblanc -**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Caplan a démontré à Pêches et Océans Canada son intérêt à acquérir les infrastructures au projet de dessaisissement des installations portuaires au havre de pêche du ruisseau Leblanc;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Caplan désire recevoir l'appui de la MRC de Bonaventure dans le cheminement du projet;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure appuie la municipalité de Caplan dans le projet de dessaisissement des installations portuaires au havre de pêche du ruisseau Leblanc.

- PÉRIODE DE QUESTIONS -

Madame Catherine C. Right et monsieur Jacques Ouellet, représentants de “ La planète s’invite au parlement “ profitent de la période de questions pour présenter une demande au conseil des maires pour l’embauche d’un(e) écoconseiller (ère) à la MRC. Le mandat de cette personne serait de faire un bilan des gaz à effet de serre et conseiller les municipalités dans ce domaine. Le tout est évalué à 100 000\$. A la fin de leur présentation, ces représentants ont exigé une réponse à leur demande.

Le préfet les remercie de leur présentation et les informe que les municipalités posent déjà des gestes concrets pour l’économie de l’énergie ainsi que de réduction de gaz à effet de serre. Un suivi du dossier sera présenté lors de la prochaine réunion de la MRC en septembre.

RÉSOLUTION 2019-06-107 Levée de l’assemblée

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom que l’assemblée soit levée.

Note: En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

.....
Éric Dubé, préfet

.....
Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière